



BR Audit

FABIEN MERET
LAËTITIA CHATRON
WILFRIED GAUTHIER

Commissaires aux Comptes

Tél. : 02 38 68 01 11

Fax : 02 38 54 06 54

SCOP ARTEFACTS

Siège Social : 108 Rue de Bourgogne

45000 ORLEANS

RAPPORT
du Commissaire aux Comptes

Sur les comptes annuels
Au 31 décembre 2015

« Ce rapport contient 14 pages »

Commissaire aux Comptes
B.R. AUDIT

ASSEMBLEE
GENERALE
ORDINAIRE

Statuant sur les comptes annuels
Au 31 décembre 2015

SCOP ARTEFACTS
au capital social de 1 625 €
Siège social : 108 Rue de Bourgogne
45000 ORLEANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société coopérative ARTEFACTS tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que ceux qui ont été formulés dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ORLEANS

Le 1^{er} juin 2016

Le Commissaire aux Comptes



B.R. AUDIT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ARTEFACTS			Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise 108 RUE DE BOURGOGNE 45000 ORLEANS							
Numéro SIRET* 5 2 7 8 4 0 5 2 4 0 0 0 2 1							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12			Durée de l'exercice précédent* 12				
				Exercice N clos le 31/12/2015			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016	1 406		
	Immobilisations corporelles*		028	030	23 896	15 387	8 509
	Immobilisations financières* (1)		040	042	1 300		1 300
	Total I (5)		044	048	26 603	16 793	9 809
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	1 531	1 531	
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	171 732	3 075	168 657
		Autres* (3)	072	074	285 695		285 695
	Valeurs mobilières de placement		080	082	61		61
	Disponibilités		084	086	43 396		43 396
	Charges constatées d'avance *		092	094	2 701		2 701
	Total II		096	098	505 119	3 075	502 044
	Total général (I + II)		110	112	531 722	19 868	511 854
PASSIF					Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			1 625	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			9 338	
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131			13 564	
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136			35 709	
	Provisions réglementées		140			3 969	
Total I		142			64 207		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			4 890	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			2 583	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			47 911	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169			182 618	
	Produits constatés d'avance		174			209 644	
Total III		176			442 757		
Total général (I + II + III)		180			511 854		
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		1 120	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		7 472	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		512	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise SARL ARTEFACTS		Néant <input type="checkbox"/> *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le 31/12/2015		1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*										209	210	616
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215	214	28 972					
		services*				217	218	767 149					
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222	224	
	Production immobilisée*										224	226	322 201
	Subventions d'exploitation reçues										230	232	14
	Autres produits										230	232	1 118 954
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232	234	3 067	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)										234	236	687
	Variation de stock (marchandises)*										236	238	(513)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)										238	240	328 539
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*										240	242	7 558
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)										242	244	581 526
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)										243	244	135 838
	Rémunérations du personnel*										250	252	2 619
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252	254	7 965
	Dotations aux amortissements*										254	256	177
	Dotations aux provisions										256	262	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }										259	262		
Total des charges d'exploitation (II)										264	270	1 067 466	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	280	51 487	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)										280	290	528
	Produits exceptionnels (IV)										290	294	2 413
	Charges financières (V)										294	300	5
	Charges exceptionnelles (VI)										300	306	1 207
	Impôts sur les bénéfices* (VII)										306	310	17 507
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310	312	35 709	
B - RÉSULTAT FISCAL										312	314	35 709	
Reporte le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2										312	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*										316	318	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318	322	
	Provisions non déductibles*										322	324	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)										324	330	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés										247	248	57
écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*										248	330		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998	999		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998	999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997	997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexties)		986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)		987	Zones restructuration de la défense (44. terdecies)		127	342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)		989	Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)		138				
	Divers* dont	ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer		344	Créance due au report en arrière du déficit		346	350	50 758	
					Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655	100					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										352	354	14 992	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356	360	
	Déficits antérieurs reportables : * 22 533 dont imputés sur le résultat :										360	372	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										370	372	14 992	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370	372		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ARTEFACTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 511 854 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 35 710 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 29 333 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat se décompose comme suit

- les honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes : 2500€

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	1 406			1 406
Immobilisations corporelles	18 388	7 223	1 714	23 897
Immobilisations financières	1 050	250		1 300
Total	20 845	7 473	1 714	26 603
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	1 406			1 406
Immobilisations corporelles	14 168	2 619	1 400	15 387
Immobilisations financières				
Total	15 575	2 619	1 400	16 794
ACTIF NET				9 810

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		7 223	250	7 473
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		7 223	250	7 473
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 714		1 714
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 714		1 714

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 461 370 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 239		1 239
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	171 733	171 733	
Autres	285 696	285 696	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 702	2 702	
Total	461 370	460 130	1 239
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	2
Total	2

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 625,00 euros décomposé en 65 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	58	25,00
Titres émis pendant l'exercice	7	25,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	65	25,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		4 890			4 890
Total		4 890			4 890
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		4 890			
Financières					
Exceptionnelles		17 507			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 442 757 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	623	623		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 960	1 960		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 912	47 912		
Dettes fiscales et sociales	112 731	112 731		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 549	1 549		
Autres dettes (**)	68 338	68 338		
Produits constatés d'avance	209 645	209 645		
Total	442 757	442 757		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	-1 960			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	17 157
Banque - Intérêts courus à payer	623
Dettes provis. pr congés à payer	4 100
Charges sociales s/congés à payer	1 100
Total	22 980

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 702		
Total	2 702		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	208 805		
PCA. tours	840		
Total	209 645		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat et impôts sur les bénéfices

Eléments imputables à un autre exercice

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	29 333
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Une déduction fiscale est réalisée sur la part travail des excédents nets de gestion dégagés sur l'exercice conformément aux préconisations fiscales.

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recrutement, de reconstitution du fonds de roulement.